



Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

01 49 55 52 84 / 40 04

foagriculture@agriculture.gouv.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 14 octobre 2025

Prévention et santé au travail : l'administration centrale semble vouloir renforcer son engagement

Un engagement renforcé pour la prévention des risques professionnels

La **Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail du comité social d'Administration Centrale (F3SCT AC)** du **30 septembre** dernier, consacrée à la santé et à la prévention en administration centrale a permis de présenter trois chantiers majeurs : le **Programme de Prévention des Risques Professionnels (PP-AC)**, la **mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DU-ERP)** et le **bilan 2024 du service de santé au travail**.

Programme de Prévention des Risques Professionnels 2024-2027

Fruit d'une large concertation avec les services RH, les directions et les représentants du personnel, le PP-AC a été adopté à l'unanimité. Il constitue la « clé de voûte » de la politique de prévention, avec : des **indicateurs précis** et un **suivi régulier** en formation spécialisée ; la production de **fiches-actions ciblées** (managers, nouveaux arrivants, agents) ; l'intégration d'actions transverses (communication, accueil, outils numériques).

L'ensemble des représentants des personnels, dont **FO Agriculture** saluent la démarche, mais alertent sur trois points : le manque de **moyens humains et financiers** ; le risque de voir le **plan réduit à une addition de chantiers isolés** ; la nécessité d'une **prise en compte effective des risques psychosociaux (RPS)**.

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le DU-ERP n'étant plus adapté aux réalités actuelles, un document unique et commun à l'ensemble de l'administration centrale sera élaboré. Principes retenus : une **entrée par situations de travail** (ex. inspecteurs de l'enseignement agricole) ; un **outil simple et accessible** (type tableur Excel) ; un **groupe de travail opérationnel** réunissant directions, médecins, assistants de prévention et représentants des personnel dès décembre.

Les **débats** ont insisté sur trois conditions de réussite : intégrer une véritable **évaluation des risques**, notamment des RPS ; ne **pas surcharger les managers intermédiaires** ; développer une **culture de prévention partagée**, avec **formation et cartographie** claire des acteurs.

« Comment vont les agents ? »

Le **rapport 2024 du service de santé au travail** confirme une forte sollicitation du service médical (217 visites, de nombreux entretiens longs). Les **agents** sont **exposés** à : **des risques physiques** (Troubles musculo-squelettiques - TMS, ergonomie) ; des **pathologies lourdes** nécessitant des aménagements ; une **hausse préoccupante des RPS** (burn-out, surcharge, conflits, isolement lié au télétravail).

Le **service, sous-dimensionné et doté d'outils obsolètes**, peine à répondre à la demande croissante. Les **débats** ont mis en avant la nécessité de : **renforcer les moyens** médicaux et paramédicaux ; **outiller et former les managers** à la prévention des RPS ; **clarifier le télétravail médicalisé** pour éviter les dérives ; **améliorer la coordination** entre médecine du travail, RH et encadrants.

Pour **FO Agriculture**, ces travaux confirment la volonté commune de renforcer la prévention et la santé au travail en administration centrale. Pour elle, **3 priorités** se dégagent : **Garantir des moyens** humains et financiers adaptés ; Donner **cohérence et lisibilité aux politiques de prévention** ; Développer une **culture partagée de prévention**, intégrant pleinement les risques psychosociaux et la charge de travail.

FO Agriculture reste mobilisé aux côtés des collègues pour obtenir des moyens concrets, **renforcer la prévention des risques professionnels et protéger la santé et le bien-être de tous.**